



Commune d'Etoy – Conseil communal

Rapport de la Commission de gestion



Sur le préavis n° 02/2022
Relatif à la gestion et aux comptes 2021

Mandat et composition de la CG

En application des articles 40 du règlement communal et 93c de la loi sur les communes et conformément au mandat que lui a confié le Conseil Communal, la commission de gestion a procédé à l'examen de la gestion et des comptes 2021 ainsi qu'à l'analyse de plusieurs dossiers et préavis.

La Commission composée de Madame Irène Golay, présidente ainsi que Messieurs François Blanc, rapporteur, Tristan Jakob, Grégory Knigge, Ghislain Laville, Patrick Lüthi et Romain Roussel, s'est réunie à 11 reprises, dont 3 avec la Municipalité. La première fois pour une visite du chantier de la salle multifonction et les deux suivantes liées à la présentation des comptes et aux questions de la Commission.

La révision des comptes de la Commune a été réalisée par l'auditeur BDO SA à Epalinges entre le 2 et le 3 mai 2022. Le rapport d'audit est annexé au préavis et conclut à la conformité des comptes communaux 2021.

Visite sur l'avancement des travaux de l'aménagement des Communaux et de la salle multifonction.

Aménagement des communaux :

Une visite en présences de Messieurs Roland Corthay, Jean-Marc Schlaeppli, Charly Viquerat et de la CG a eu lieu le samedi 12 mars 2022.

Il y a eu un peu plus d'une dizaine de réponses à l'appel d'offre de la Commune pour les travaux de génie-civil, c'est l'entreprise FFA qui a eu le mandat. En offrant un prix plus que favorable qui permettra normalement, malgré l'augmentation du prix des matières premières, de rester bien en-dessous du budget accordé par le préavis n° 01/2021. Il n'y avait pas de planning précis pour la réalisation de ces travaux, ceux-ci étant tributaires de l'avancée du chantier de la salle triple. Selon Monsieur Charly Viquerat << tout avance bien et sera réalisé dans les temps >>.

SOUS-STATION ELECTRIQUE ET RACCORDEMENTS PRIVES POUR RCP

Le bâtiment préfabriqué pour la sous-station est monté, la partie de gauche (SEFA) est opérationnelle, tous les bâtiments des communaux sont connectés depuis début février 2022. Le côté droit est réservé pour le regroupement de la communauté propre d'autoconsommation (RCP) de la commune.

Les 16 tubes électriques sont tirés depuis la sous-station jusqu'au bâtiment de la voirie.

Les lignes pour des futures bornes de recharge sont tirées et en attente (véhicules électriques). La ligne pour la salle triple est tirée dans la largeur de la route des communaux en attente pour la connexion. La tranchée pour alimenter l'éco-point en eau, électricité, gaz... n'a pas encore été faite.

La ligne électrique pour alimenter le bâtiment de la voirie dans le futur est en attente à l'entrée du bâtiment.

EXTENSION RESEAU D'EAU POUR PROTECTION INCENDIE

La nouvelle conduite d'eau potable a été tirée et la BH au Nord-est du local voirie est en cours de montage.

RACCORDEMENTS SALLE MULTIFONCTIONS

Les travaux d'équipements pour le refoulement géothermique (puit) des Communaux II et de la salle multifonctions, avec conduites en attente pour la future boucle thermique, ainsi que les raccordements aux services eau, évacuations des eaux, électriques et multimédia sont tirée en attente pour la connexion.

La conduite pour l'arrosage du terrain de football a été posée en attente dans la fouille de refoulement des eaux du pompage géothermique des Communaux II et de la salle multifonctions.

Différents segments pour la boucle de chauffage ont déjà été posés aux endroits où des fouilles ont été faites pour les autres travaux.

COLLECTE DES EAUX USEES DES COMMUNAUX

Les collecteurs pour les eaux usées ont été posés depuis la salle polyvalente (local technique) jusqu'à la nouvelle STAP (station de pompage) qui est en construction, ainsi que la prolongation de la conduite de refoulement. La collectes des eaux usées ce fait de manière gravitaire avec une pente de 2% entre la salle polyvalente et l'entrée de la nouvelle STAP. Les travaux devront être terminés pour les vacances de Pâques 2022, afin de basculer de l'ancienne station à la nouvelle durant les vacances.

AUTRES

La Municipalité réfléchit à la possibilité de faire un chemin d'accès direct avec passage piéton et rétrécissement de la route depuis le bas des escaliers de la future salle triple à la salle polyvalente.

Salle multifonction :

La construction de la salle triple a été confiée à l'entreprise générale Guillet.

A fin décembre 2021 il y avait environ 1 mois et demi de retard sur le planning pour la construction de la salle triple. Principalement dû au fait que l'entreprise générale avait des travaux à finir ailleurs avant d'envoyer une équipe plus conséquente à Etoy.

Grâce à des mois de janvier et février très cléments au niveau de la météo, le retard avait été quasiment rattrapé au moment de notre visite du 12 mars. La salle devrait être terminée comme prévu pour la rentrée d'août 2023, la Municipalité pense même pouvoir l'utiliser déjà à partir de février-mars 2023.

La Municipalité nous informe d'une augmentation d'environ 400.000.- du prix de base dû à la Covid-19 et au conflit Ukraine-Russie.

Cette augmentation est expliquée par le prix des matières premières qui a pris l'ascenseur. C'est surtout le prix du bois et de ferrailles (216 tonnes pour les fers à béton) qui ont augmenté, mais aussi toutes les matières qui sont dérivées du pétrole.

L'augmentation est aussi expliquée par le choix de la Commune de directement faire une cuisine de production. Le surcoût pour l'équipement est de 40.000.-.

L'état des travaux au 12 mars est le suivant : le radier est entièrement coulé à l'exception de l'emplacement de la grue. Les murs du rez, du local matériel et des vestiaires sont montés. La moitié de la dalle du rez supérieur est coulée.

La terre évacuée pour construire la salle a été stockée sur place et sera réutilisée pour les aménagements extérieurs.

Règlement sur les arbres, mise en application et suivi

La CG s'est penchée sur le nouveau règlement des arbres et a posé diverses questions à la Municipalité sur le sujet.

Concernant le recensement des arbres, le canton doit mettre en place une structure pour les Communes. Des directives, applications et formulaires associés seront mis à disposition pour permettre de géolocaliser les objets intéressants. Ce processus va prendre un certain nombre d'années. Actuellement, la commune utilise un fichier Excel avec les données connues.

En cas d'abattage, le règlement prévoit une compensation par replantation ou financière.

La Commission a demandé des précisions par rapport à la construction des trois maisons à la route Clos de Bière. Au moment de délivrer le permis de construire, le règlement n'était pas encore en vigueur. Toutefois, la Municipalité a exigé une compensation. Une replantation de 4 arbres a été faite dans le courant du mois de mai et ceux-ci sont protégés.

Selon la Municipalité, la mise en application du nouveau règlement va donner pas mal de travail pour la Commune à long terme. En effet, il sera difficile d'assurer que les arbres replantés en compensation et qui n'ont pas atteint 25 cm de diamètre ne seront pas arrachés après quelques années.

Au vu de ce qui précède, la CG souhaite que la Municipalité mette à jour les données de recensement des arbres sur le territoire de la Commune et crée un processus pour le suivi des replantations à long terme dans l'attente des directives cantonales.

Sécurité informatique de la Commune

Pour donner suite aux problèmes rencontrés par certaines Communes, la CG a demandé un point de situation à la Municipalité concernant la sécurité informatique de l'administration communale.

En date du 9 mai, la CG a pu prendre part à un exposé détaillé de Monsieur Charly Viquerat concernant le réseau informatique.

Il en est ressorti que le réseau informatique dispose d'une structure correcte. La redondance des données est assurée sur deux sites distincts et des sauvegardes journalières sont effectuées. En cas de défaillances ou autres, une restauration partielle ou totale (selon la gravité) des services peut être réalisée sous 24 heures.

Concernant des intrusions externes ou cyberattaques, il est à relever que, selon le Canton, chaque Commune a la responsabilité de se protéger. Elles peuvent, par exemple, s'adresser au centre opérationnel de sécurité cantonal (SOC), se doter d'une équipe interne en cybersécurité ou passer un contrat avec une société informatique spécialisée.

La Commune travaille avec la société Tebicom en ce qui concerne l'infrastructure et la société T2i pour la partie application. La refonte du site Internet prévue en 2021 n'a pas été réalisée. Un nouveau cahier des charges doit être établi jusqu'à fin 2022 en y incluant les applications métiers (Contrôle des habitants, gestion du personnel, etc.)

Etude et contrôle des comptes

Le 9 mai 2022, Monsieur José Manuel Fernandez, Syndic, accompagné de Madame Ingrid Ciampi, Boursière, nous ont présenté les comptes pour l'exercice 2021.

Nous avons également reçu les rapports de l'organe de révision (BDO) sur lesquels nous n'avons rien à redire.

La CG a procédé au contrôle des comptes (selon annexe au préavis 02/22) par pointage sur l'ensemble des écritures. La CG a formulé une liste de questions à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière. Lors de la séance du 30 mai 2022 avec l'ensemble de la Municipalité, excusé Monsieur Jean-Marc Schlaeppli et avec la participation de Madame Ingrid Ciampi, la CG a obtenu les réponses souhaitées en toute transparence.

Nous apportons les commentaires suivants en référence aux numéros de page de l'annexe du préavis 02/22 en relations avec les numéros de comptes.

Page 16 430.3181.3 Honoraires et prestat. Services

Le projet du chemin <<Au fil de l'Aubonne>> n'a pas beaucoup avancé pendant la période Covid. Depuis les changements de Municipalité dans les communes concernées le projet a été relancé. Une collaboration entre la Société de développement d'Aubonne (SDA) et la Maison de la Rivière a été mise en place. Une planification des aménagements du tracé entre Bière et Aubonne est réalisée.

Pour la partie du tracé entre Aubonne et l'embouchure, quelques secteurs sont en discussion avec les Communes de St-Livres, Lavigny, Allaman, Aubonne ainsi que les services cantonaux concernés.

La participation financière de la Commune (11.569,81) est liée aux frais de l'étude préliminaire. La réalisation du chemin est espérée pour 2023.

Page 21 81.3181 Honoraires et prestation service des eaux

Initialement budgétisé à 98.000.-; seul 25.590,95 ont été dépensé. La CG a demandé des informations par rapport à la présence du Chlorothalonil dans les eaux de la Commune.

Les dernières mesures montrent toujours la présence du Chlorothalonil avec une concentration fluctuante selon les saisons, ce qui reste étonnant mais sans explication rationnelle. Le mélange des eaux des diverse sources au niveau du réservoir principal donne une concentration qui reste inférieure par rapport à la somme tolérée de tous les micropolluants.

Actuellement, à la suite d'une procédure judiciaire entre Syngenta et l'office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), le tribunal fédéral a admis la demande de mesures provisionnelles par Syngenta relative à la pertinence de 4 métabolites.

En conséquence, il n'y a pour l'heure plus d'exigence au niveau de la Confédération, ce qui fait que le chimiste Cantonal ne met plus de pression au niveau des Communes.

Cette année, la Commune fait des analyses plus régulières dont le montant va se situer entre 15.000.-et 20.000.-. La réglementation exige que 4 analyses soit réalisées par année. Jusqu'à maintenant des frais pour environ 4.000.-étaient engagés.

Page 23 Préavis 02/2018 Compte 9143.61 Crédit étude salle multisport

Lors de l'étude de ce préavis d'un budget de 500.000.-nous avons constaté un dépassement de 29.915.-. Après avoir vérifié l'ensemble des factures, nous avons constaté certaines divergences entre les montants budgétisés et facturés. Globalement, le budget a bien été maîtrisé. Le surcoût provient de l'équipement (non prévu) de certains puits de captages lors des phases de sondage.

Page 31 101.3101 Imprimés et fournitures de bureau

Les coûts des imprimés sont pour les élections Communales, le canton quant à lui, facture ces coûts sur la base du nombre d'électeurs inscrits. Pour mémoire, lors des dernières élections Communales, les documents de vote avaient été imprimés et mis sous plis par la Commune.

La CG propose de revoir l'intitulé de ce compte afin de le clarifier.

Page 31 11.3011.2 Trait. indem. livrais. Cmdts payer

Dans ce compte, se trouvent les charges liées aux frais des employés communaux chargés de la livraison des commandements de payer à la porte des particuliers ou sociétés concernés.

Page 32 15.3080 Personnel intérimaire facturé par des tiers

Pourquoi ce nouveau compte en 2021 ?

Lorsqu'une bibliothèque est située dans une école, le Canton prend en charge les frais liés. Ces frais concernent les fonds pour l'achat de livres et les salaires des bibliothécaires sous contrats Cantonaux, en fonction du nombre de classes de l'école concernée. Ce dernier nous facture dans ce compte les heures de travail effectuées pour la Commune par les bibliothécaires.

Par le passé, les charges salariales liées à ces employés étaient prises en charge par la Commune à 100 % et cette dernière refacturait au Canton la part leur correspondants.

Depuis l'exercice 2021, la situation s'est inversée, cette façon de faire ne change pas le coût de fonctionnement.

Page 32 21.4040 Droits de mutation

Il est difficile d'estimer ce montant car des fluctuations importantes existent chaque année. Pour 2021 les revenus ont été quatre fois plus élevés que budgétisés dû principalement aux personnes morales.

Page 33 32.3181 Honor. et prestat. de service

Lors de la vérification de certaines factures, la CG a remarqué que parfois la Commune ne profitait pas du rabais indiqué (3% à 10 jours). Cela provient du fait que ces factures transitent par un intermédiaire et ne sont pas réceptionnées à temps par la Commune.

Page 35 358.4271.3 Locations salles scolaires

Une augmentation du prix des locations pour l'ASSAGIE a été remarquée concernant le collège des Ecureuils. En effet, à la suite des travaux réalisés (préavis 01/2018), ces dernières ont été adaptées en tenant compte de l'amortissement du coût de ces travaux.

Page 37 431.3113 Achat machines, véhicules et équip.

Il était prévu un investissement de 30.000.-pour une solution de désherbage des trottoirs et des bords de routes, mais aucune solution actuellement disponible n'a été retenue, mauvaise balance performance/investissement. Une solution locative est actuellement employée de gré à gré.

Page 37 431.3155.1 Entretien balayeuse communale.

A la suite de l'incendie de la déchetterie de Saint-Prex, la balayeuse a été louée et donc plus sollicitée que les autres années. De l'entretien supplémentaire a dû être entrepris.

Page 37 431.3155.5 Entretien J. Deere.

Le John Deere (tracteur) arrive en fin de vie ce qui engendre beaucoup de réparations. Une révision importante avait déjà été réalisée en 2016 pour une somme d'environ 6.500.-.

Page 38 46.3811 Attribution aux financements spéc.

Les comptes 46, Réseau égouts et épuration, sont des comptes affectés. Selon la loi, il ne peut pas y avoir de bénéfice lors du bouclage de ce type de comptes. C'est pourquoi la somme est adaptée selon l'exercice en cours sur le 46.3811 pour équilibrer les charges et les revenus. On retrouve cette somme au bilan avec le compte 9280.2

Chaque commune participe au financement de la police cantonale. Le calcul se fait au niveau de la péréquation avec 2 points de base pour toutes les communes et jusqu'à 2 points supplémentaires pour les communes sans police. La CG a posé la question à savoir pourquoi la Commune ne fait pas partie de la Police Région Morges (PRM). La réponse est que les coûts auraient été plus élevés pour Etoy en rapport à une présence policière plus importante pour la zone industrielle et les commerces de Littoral Parc.

Remerciements

La Commission formule ses sincères remerciements aux Membres de la Municipalité, Madame Tania Séverin, Messieurs José Manuel Fernandez, Syndic, Roland Corthay, Charly Viquerat et Jean-Marc Schlaeppli ainsi qu'à Madame Ingrid Ciampi, Boursière, pour leurs disponibilités et la précision des réponses apportées aux questions de la Commission de gestion.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux :

- 1 d'approuver la gestion et les comptes communaux pour l'exercice 2021, ainsi que le bilan, tels que présentés
 - 2 d'en donner décharge à la Municipalité et à la Boursière
 - 3 de relever la Commission de gestion de son mandat de contrôle de la gestion
-

Etoy, le 8 juin 2022

Pour la Commission de gestion

La Présidente



Irène Golay

Le Rapporteur



François Blanc